



Tromperie sur devis signe

Par **Guilpain.olivier**, le **19/12/2019** à **18:03**

Bjr

En mai 2017 nous avons signé un devis pour refaire une toiture

Outre le fait qu'il y ait eu manquement à l'obligation de conseil (c'est un des autres problèmes) des clous inox avaient été notifiés sur le devis à notre demande : en cours de travaux nous nous sommes rendu compte que l'entreprise mettait en fait des clous en fer : est-ce légal

Nous avons depuis du faire appel a un expert car malfaçons sur cette toiture et toujours pas d'attestation d'assurance décennale pourtout promise au début des travaux puis par l'expert depuis juin

Que pouvons- nous faire maintenant car tout n'est pas réglé et la femme de l'artisan presse l'expert pour clôturer le dossier

Mer i de votre réponse

V guilpain

Depuis